

ARRÊTÉ N° 2026 / BFRA – 11
modifiant l'arrêté n°2026/BFRA - 04

**fixant la composition du jury du concours externe et du concours interne
pour le recrutement d'agents d'exploitation principaux des travaux publics de l'État
au titre de l'année 2026**

**LE PRÉFET DE LA RÉGION GRAND EST
PRÉFET DE LA ZONE DE DÉFENSE ET DE SÉCURITÉ EST
PRÉFET DU BAS-RHIN**

- Vu** le code général de la fonction publique, Partie Législative, Livre III : Recrutement ;
- Vu** la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligation des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;
- Vu** la loi n° 2016-483 du 20 avril 2016 relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires ;
- Vu** le décret n° 86-351 du 6 mars 1986 modifié, portant déconcentration en matière de gestion des personnels ;
- Vu** le décret n° 2016-1084 du 3 août 2016 modifiant le décret n° 2016-580 du 11 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique de l'État ;
- Vu** le décret n° 2018-1148 du 14 décembre 2018 modifiant le décret n° 91-393 du 25 avril 1991 portant dispositions statutaires applicables au corps des personnels d'exploitation des travaux publics de l'État ;
- Vu** le décret n° 2023-1410 du 30 décembre 2023 portant statut particulier du corps des personnels d'exploitation des travaux publics de l'État ;
- Vu** le décret n°2013-908 du 10 octobre 2013 relatif aux modalités de désignation des membres des jurys et des instances de sélection pour l'avancement ou la promotion interne des fonctionnaires relevant de la fonction publique de l'État, de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière
- Vu** l'arrêté du 18 novembre 2025 fixant les modalités d'organisation générale, la nature et le programme des épreuves des concours externe et interne pour le recrutement dans le grade d'agent d'exploitation principal des travaux publics de l'État ;
- Vu** l'arrêté du 16 janvier 2026 autorisant au titre de l'année 2026, l'ouverture d'un concours externe et d'un concours interne pour le recrutement d'agents d'exploitation principaux des travaux publics de l'État ;
- Vu** l'arrêté préfectoral du 1er décembre 2025 portant délégation de signature à Jérôme Meyer, Directeur Interdépartemental des Routes Est ;
- Sur** proposition du directeur interdépartemental des routes Est ;

ARRÊTE :

Article 1^{er} : L'article 2 relatif aux personnes qui pourront être sollicitées par le jury à titre d'observateur, examinateur des épreuves pratiques du concours est complété comme suit :

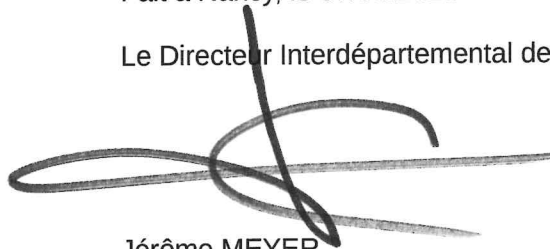
Observateurs, examinateurs épreuves pratiques, examinateurs épreuves orales :

- Christophe LHERMITE, technicien supérieur en chef du développement durable,
- Mathieu DOUSSE, technicien supérieur en chef du développement durable.

Article 2 : Le directeur interdépartemental des routes Est est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nancy, le 07/05/2026

Le Directeur Interdépartemental des Routes Est,

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized loop followed by a horizontal line and a vertical stroke that crosses the loop.

Jérôme MEYER